

Mission Levy-Tuot - Les énergies renouvelables rapportent à l'Etat 2 fois plus qu'elles ne lui coûtent !

Communiqué de presse – 9 mars 2026 - Le Réseau Action Climat, avec l'expert Théo Fiquet, publie aujourd'hui une note visant à estimer et comparer les coûts du soutien public aux énergies renouvelables, et leurs retombées budgétaires pour la collectivité. **Cette note révèle, [calculs à l'appui](#), que la filière éolienne a rapporté 4,3 Md€ nets à la collectivité et que le photovoltaïque construit après le moratoire lui a rapporté 3,4 Md€ nets.**

[Lire la note complète](#)

Cette note est une contribution à la mission Levy-Tuot, chargée par l'Etat de réfléchir à l'optimisation du soutien aux énergies renouvelables, du point de vue du budget de l'Etat. Sans prétendre à une exactitude totale au vu des moyens limités de ses auteurs, cette note prépare un travail plus large de la statistique publique, en démontrant qu'il est capable d'éviter deux écueils majeurs. D'une part, la sur-focalisation sur les dépenses ne doit pas rendre aveugle aux recettes générées par les énergies renouvelables. D'autre part, l'énergie photovoltaïque ne peut être considérée d'un seul bloc, mais l'analyse doit séparer le solaire coûteux construit avant 2011 avec le solaire construit après la réforme du soutien public.

Entre 2006 et 2024, le soutien à la filière éolienne a coûté 5,6 Md€, mais les recettes des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu ont rapporté 8,5 Md€ à la collectivité. En comptant les dépenses de soutien, de raccordement, de R&D, et les recettes locales, liées aux emplois, et l'impôt sur les sociétés, le Réseau Action Climat et Théo Fiquet estiment que la filière éolienne a **rapporté 4,3 Md€ nets** à la collectivité.

L'accise liée à l'électricité produite par les éoliennes, non prise en compte ici, s'élève à 9,5 Md€ sur la période. De même, entre 2010 et 2024, le photovoltaïque construit **avant le moratoire de 2011 a coûté 20 Md€ nets** à la puissance publique, alors que le photovoltaïque construit **après le moratoire lui a rapporté 3,4 Md€ nets.**

L'accise liée à la vente de l'électricité générée par le photovoltaïque pré-

moratoire s'élève à 1,5Md€, et à 1,8 Md€ en cumulé sur la même période.

Nous appelons donc la mission Levy-Tuot, qui doit rendre ses conclusions dans les semaines à venir, à faire preuve de la plus grande rigueur dans l'analyse des données disponibles, et à mobiliser les moyens à sa disposition pour produire une vision complète du rapport entre les énergies renouvelables et le budget public.

[Lire la note complète](#)